

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

**N° 122/2018**

**OBJET : Servitude pour la réalisation du parc photovoltaïque sur la commune de Miremont**

**L'an deux mille dix-huit et le 03 mai à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Mme Cathy HOAREAU donne procuration à Mme Monique DUPRAT, Mr Philippe FOURMENTIN donne procuration à Mme Nadine BARRE, Mme Monique COURBIERES donne procuration à Mr Jean-Louis REMY, Mme Jean-Claude ROUANE donne procuration à Mr Floréal MUNOZ, Mme Hélène JOACHIM donne procuration à Mr Serge DEJEAN, Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO donne procuration à Mr René MARCHAND, Mr Bernard TISSEIRE donne procuration à Mr Serge DEMANGE.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Pascal BAYONI, Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur René AZEMA a été nommé secrétaire de séance.**

La société Neoen doit réaliser la construction d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit Bordeneuve à Miremont (31190).

Afin d'accéder à cette zone, la société Centrale Solaire Marville 3, portant le projet, demande la constitution d'une servitude sur les parcelles suivantes :

- C 76, 77, 79, 80 (lieu-dit Clèche)
- C 313 et 312 (lieu-dit Clèche)

Par ailleurs, Neoen s'engage à renforcer les voies et chemin d'accès si cela s'avère nécessaire pour la réalisation de ce projet. Seuls des véhicules légers emprunteront ensuite le chemin en phase exploitation. En cas de dégradation de la voie lors du chantier, Neoen prendra en charge les remises en état.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'octroyer une servitude sur les parcelles susdites à la société Centrale Solaire Marville 3 (filiale de Neoen) à titre gracieux

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS